



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM

Compte Rendu SNTRS CGT du Comité Technique Central INSERM du 16 avril 2014

Pour la réunion du CTC du 16 avril 2014 étaient présents : SNTRS CGT : 4 titulaires sur 4 ; SNCS FSU : 2 titulaires sur 2 ; SGEN CFDT : 2 titulaires sur 2 ; SNIRS CGC : 1 titulaire sur 1 ; CFTC : 0 titulaire sur 1 soit **9 représentants des personnels sur 10**.

Représentants du SNTRS CGT : Jean Kister, Gilles Mercier, Dominique Gonzalez, Carlos Labat.
Le CTC est présidé par le PDG Inserm A Syrota.

Ordre du jour : (pour avis)

- 1) **Nouvelle organisation du DSI**
- 2) **Evolution des missions du Bureau de la Réglementation (DRH)**
- 3) **Création Comité Technique d'Etablissement INSERM**
- 4) **Création Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) INSERM**
- 5) **Modification composition CAP 7 (Adjoints Techniques)**
- 6) **Questions Diverses**

1) **Nouvelle organisation du Département Système Informatique (DSI)**

Le responsable du DSI, M Laurent Vigneron, nous a expliqué dans un langage quelque peu abscons les biens fondés de cette réorganisation. La plus value apportée par cette réorganisation ne nous est pas parue évidente. Il y a des missions aux titres nébuleux : mission « harmonisation des moyens informatiques », mission « coordination des informatiques scientifiques », mission « management des données », mission « sécurité du système d'information », mission « management par les processus ». Il y a des services : service « transverse en soutien aux activités », service « Etudes et valorisation », service « réalisations et conduite du changement », service « maintenance support des appareils », service « exploitation et infrastructures informatiques », service « soutien aux délégations et laboratoires ». Nous n'avons pas obtenu de réponse à notre question concernant l'articulation entre les services et les missions.

Cette organisation ressemble à celle de la DSI du CNRS. Elle permet tout et n'importe quoi. Comme à la DSI du CNRS, il y a fort à parier que les personnels ne s'y retrouveront plus. La mission « harmonisation des moyens informatiques » travaille dans un objectif de réduction des coûts. Nous savons ce que cela signifie. La réorganisation est sous tendue par la logique de la MAP (la RGPP de F Hollande), elle permet de cacher le manque de moyens humains. Ainsi un nouveau projet peut être lancé en mobilisant du personnel à temps plein ou partiel en le retirant d'un autre projet du même service. Les personnels se trouvent affectés à plusieurs projets en même temps, parfois sur un projet en tant que chef de projet et sur un autre sous la direction d'un collègue du même service ce qui contribue à accentuer le malaise, la perte de repère, la casse des solidarités et des collectifs de travail. La mal être au travail est très prononcé à la DSI du CNRS.

Cette organisation a été mise en place sans concertation. Les personnels en ont été informés la veille du CT. Nous avons demandé le report de ce vote au prochain CT (juin 2014) afin de permettre que cette organisation soit élaborée avec les personnels. Refus de la Direction.

Vote : Pour 1 (SNIRS CGC) Contre 4 (SNTRS CGT) Abstention 4 (SGEN CFDT, SNCS FSU) (CFTC : absente)

2) **Evolution des missions du Bureau de la Réglementation (DRH)**

Le Bureau de la Réglementation et celui de la Gestion Prévisionnelle des Emplois (à travers le pôle « coordination de gestion ») assurent le soutien et la coordination nationale de l'activité des pôles RH des Délégations Régionales et de

l'administration du siège. Il s'agit de regrouper le Bureau de la Réglementation et le pôle de coordination de gestion au sein d'une structure unique appelée « Bureau de la réglementation et de la coordination de gestion ». Comme ce regroupement se fait à périmètre et effectif constants, le SNTRS CGT a voté pour.

Vote : Pour 9 (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC)

3) Arrêté de création d'un Comité Technique d'Etablissement INSERM

Il s'agit de la mise en place du nouveau Comité Technique de l'Inserm du fait que l'institut était le seul EPST à n'avoir pas eu d'élections au CT en 2011 en raison des élections en CAP en 2010. Il s'agit donc l'application de la loi sur le dialogue social, avec les élections professionnelles générales de toute la fonction publique en décembre 2014. Le nouveau Comité Technique Inserm ne sera plus « central » et ne comprendra qu'un seul collègue unique représentant tous les titulaires chercheurs et ITA ainsi que les non titulaires payés par l'Inserm.

A ce CTC, le SNCS FSU a redemandé le maintien de deux collèges distincts chercheurs et ITA, alors que tous les CT de toute la fonction publique, des autres EPST, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont à un seul collègue unique. Pour le SNTRS CGT, comme pour tous les autres organisations syndicales sauf la FSU, il n'y aucune raison de distinguer une catégorie de personnels pour un Comité Technique.

Vote : 2 Contre (SNCS FSU), 7 Pour (SNTRS CGT, SGEN CFDT, SNIRS CGC). (CFTC : absente)

4) Arrêté de création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) INSERM

Pour la même raison que le CT, il fallait un nouvel arrêté pour la création du CHSCT Inserm.

Vote Pour unanime.

5) Modification composition CAP 7 (Adjoints Techniques)

Du fait qu'il n'y a moins de 20 agents en grade AT1 de la CAP 7, le nombre de sièges passe de 2 à 1 pour ce grade d'où ce nouvel arrêté. A noter que toutes les CAP Inserm seront renouvelées en même temps que le Comité Technique de l'Inserm et celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CT MESR) en novembre 2014 (vote par correspondance).

Vote Pour unanime.

Questions diverses :

SNTRS CGT :

1) Question sur le développement des « **autoentrepreneurs** » par des CDD en fin de contrat dans les laboratoires INSERM ?

Réponse DGDR (Damerval) : Cela est légal mais l'Inserm n'a pas de moyens pour intervenir. La Direction est attentive aux conséquences de ce phénomène (pd de responsabilités, d'H&S, ...)

2) Un **Guide pour la mise en place des Conseils de Service dans les Délégations Régionales** est en cours : demande de concertation avec les syndicats et vote au CTC ?

Réponse DGDR : dès que le dossier sera bien avancé il y aura une réunion de concertation avec les syndicats et vote au CTC.

SNCS : Ou aura-t-il des labos en Zone ZRR (accès réservés) ?

Réponse DGDR : seulement au P4 de Lyon.

En conclusion :

Nous noterons la désinvolture du PDG à l'égard du CTC. Pour A Syrota le CTC était une instance obligée dont il aurait aimé se passer. Elle l'a contraint à discuter avec les représentants des personnels pour lesquels il a eu du mal à masquer le peu d'estime dans lesquels il les tenait. Être obligé de discuter des problèmes de personnels quand on est président de l'Aviesan c'est vraiment perdre son temps.

Pour sa dernière réunion du CTC, contrairement à tous les autres membres de la Direction, il n'a pas daigné saluer les représentants du personnel. La méthode cavalière qui a été la sienne de mener les débats exprime le peu d'intérêt qu'il a porté pour tous ceux et celles qui font la recherche et qui y contribuent dans les laboratoires et les services.